



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'AIX-EN-PROVENCE

11^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE DE VERNEGUES

Coupe de France de la Montagne 2026 – coefficient 2
Championnat de la Montagne de la Ligue du Sport Auto Provence-Alpes-Côte d'Azur

12 & 13 septembre 2026

REGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côte

L'Association Sportive Automobile d'Aix en Provence organise les 12 et 13 septembre 2026, avec le concours de la Municipalité de VERNEGUES une épreuve automobile régionale dénommée :

11^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE DE VERNEGUES

Comptant pour la Coupe de France Montagne 2026 - coefficient 2, pour le Championnat de la Montagne, le Championnat Jeune Espoir Montagne et le championnat féminin de la Ligue du Sport Automobile Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur 2026.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur sous le Visa n°52 et sous Permis Organiser n°524 en date du 29/06/2026.

Art. 1P - ORGANISATION

1.1P Officiels

Présidente du collège des commissaires sportifs	FOTIA Aurore	199244
Commissaire sportif	DUCARTERON Marilyn	6840
Commissaire sportif	EYRAUD Delphine	132992
Directeur de course	BARDIN Yannick	46622
Directeur de course adjoint	DUCARTERON Marc	9003
Commissaire technique responsable	PRADO Philippe	56333
Commissaire technique	GREGOIRE Philippe	164102
Commissaire technique	BLANC Philippe	38131
Commissaire technique	TAFFIN Bernard	7524
Commissaire technique stagiaire	CHEYLAN Nicolas	392462
Chargée des Relations avec les concurrents	FORESTELLO Isabelle	138486
Chargé des Relations avec les concurrents	<i>En cours</i>	
Chronométrateur officiel « B »	EYRAUD Adrien	204382
Chronométrateur officiel « C »	GETTO Michel	1525
Organisateur Technique – Administratif -ASA Aix en Provence	ARCUCCI Jérôme	53865
Chargé de la mise en place des moyens	<i>En cours</i>	
Chargée des commissaires de route	FOTIA Aurore	199244
Médecin	<i>En cours</i>	

1.2P Horaires

- Clôture des engagements : Jeudi 10 septembre 2026 minuit.
- Publication de la liste des engagés : Vendredi 11 septembre 2026.
- Vérifications Administratives : Samedi 12 septembre 2026 de 13h00 à 19h00 parking des services techniques situées au Chemin des Vinsargues à Cazan.
- Vérifications Techniques : Samedi 12 septembre 2026 de 13h15 à 19h15 parking des services techniques situées au Chemin des Vinsargues à Cazan & au parc d'assistance.

A titre tout à fait exceptionnel et sur demande motivée et acceptée, des vérifications pourront être effectuées le dimanche 13 septembre 2026 de 7h15 à 7h30

- Affichage de la liste des autorisés à prendre part aux essais : Samedi 12 septembre 2026 à 20h00.
- Briefing pilotes : Distribué aux vérifications administratives contre émargement
- Briefing commissaires : Dimanche 13 septembre 2026 à 08h00 (sur le parcours - poste 1)
- Essais Chronométrés : Dimanche 13 septembre 2026 à partir de 08h30

- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : Dimanche 13 septembre 2026, 15 min après la fin des essais chronométrés.
- Course : 3 montées de course sont prévues à la fin des essais chronométrés

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

- Affichage des résultats provisoires : Dimanche 13 septembre 2026 - 30 min après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.
- Parc fermé obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion : sur la route après l'arrivée pour les voitures Série A et dans le parc fermé prévu à cet effet pour les voitures Série B, jusqu'à 30 min après l'affichage des résultats.
- Remise des Prix : Dimanche 13 septembre 2026 à 19h00, à Cazan (Centre Socio-culturel)
- 1^{ère} Réunion du Collège des Commissaires Sportifs : Samedi 12 septembre 2026 à 18 h 30 – Parking des Services Techniques, chemin des Vinsargues à Cazan. Les réunions suivantes seront fixées par la Présidente du Collège.

Les concurrents ont obligation d'effectuer toutes les montées / manches de courses prévues, sauf cas de force majeure dûment constatée et acceptée par le Collège des Commissaires Sportifs, sous peine de sanction décidée par ce dernier.

1.3P - Vérifications

Après être passés aux vérifications administratives, les pilotes devront présenter leur voiture aux vérifications techniques, sous peine des pénalisations prévues par la Réglementation standard des Courses de Côte 2026, aux heures suivantes :

- Groupes : N/FN, CN et CM de 13h00 à 14h00
- Groupes : A/FA, CNF, E2SC, D/E de 14h00 à 15h00
- Groupes : FC, F2000, GT SPORT, GTTS de 15h00 à 16h00
- VHC : Tous groupes de 16h00 à 17h00

Chaque concurrent devra déclarer le carburant que sa voiture utilise durant l'épreuve :

- Essence : Conformément à l'Article 252-9.1 (dont SP98)
- Essence : jusqu'à 30% d'éthanol
- Diesel : Conformément à l'Article 252-9.2
- Taux d'éthanol ou méthanol supérieur à 30%
- Autres carburants à préciser.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : en cours.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Art. 2P - ASSURANCES

Voir réglementation standard des Courses de Côte 2026

Art. 3P – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P- Engagements

Les engagements sont reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'AIX EN PROVENCE

5, Rue Charles Duchesne - Tertre 1 - 13290 - Aix-en-Provence

Tél. : 04 42 96 69 80

Frais de participation :

		Avec publicité optionnelle de l'organisateur	Licenciés ASA Aix
Jusqu'au 31/08/2026	340€	170€	150€
Du 01/09/2026 au 06/09/2026	360€	180€	160€
Du 07/09/2026 jusqu'à la clôture	380€	190€	

Pour être valables, les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des frais de participation.

Deux concurrents pourront participer sur une même voiture (Double monte).

Si quatre jours avant le début de la manifestation le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Forfait : Tout conducteur devra notifier son forfait au plus tard 24 heures avant le début de la compétition. (Voir réglementation 2026)

Règlement particulier 11^{ème} Course de Côte Régionale de Vernègues – 12 & 13 septembre 2026

Titre de participation Montagne :

Autorisé pour les pilotes participant à une épreuve régionale Course de côte inscrite au calendrier FFSA uniquement valable pour les groupes F2000 - N - FN - A - FA - FS - FC - GT de Série - Classic (hors voitures ouvertes) - VHC (hors voitures ouvertes).

Les titres de participation sont à prendre OBLIGATOIREMENT par le concurrent, au moins 3 jours avant l'épreuve sur le site de la FFSA au tarif de 59€. (TP non pris avant la course et fait par l'ASA : tarif 70€.)

Art. 4P - VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P Voitures admises :

Le nombre des voitures admises est fixé à 100.

Répartition des voitures dans les groupes et classes (voir Réglementation standard Course de Côte 2026).

Les voitures électriques (F-Rce / eRally5) ne sont pas admises sur cette épreuve.

- **VHC**

En course de côte régionale uniquement, les VHC seront intégrés aux groupes et classes modernes sans inscription d'une course de doublure. Ils ne marqueront pas de points à la Coupe de France de la Montagne.

4.2.4P Echappement :

Toutes voitures devront être équipées d'un silencieux.

Pour toutes les voitures fermées et ouvertes utilisées en course de côte sur le territoire français, le niveau sonore maximal ne devra pas excéder 100 dB à 75 % du régime moteur maximum.

Si le niveau sonore de la voiture d'un concurrent est non-conforme, celui-ci devra représenter sa voiture conforme lors de la montée suivante.

Pénalité si le deuxième contrôle est non-conforme : annulation des temps de toutes les montées précédentes.

Art. 5P - PUBLICITE

- Publicité obligatoire, non rachetable : (voir additif)
- Publicité optionnelle : (voir additif)

Art. 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P Parcours :

La course de côte régionale de Vernègues se déroule sur la D 22 & D 22C (Route de la Barben)

- Départ : 300 m avant le croisement D22/D22C (en arrivant de Pélissanne).
- Arrivée : 950 m après le croisement D22/D22C (en arrivant de Pélissanne).
- Longueur : 1250 m. Pente moyenne : 9 %

6.2P Route course :

L'accès au départ se fera par convoi en sens inverse de la course.

6.3P Pré Grille :

Les conducteurs et leurs voitures devront se présenter en pré-grille située devant dans leurs parcs d'assistance respectif et être à la disposition du Directeur de Course. Les conducteurs assumeront les conséquences de leur éventuelle ignorance de toutes dispositions ou changement d'horaires établis et annoncés qui pourraient être prévus.

File de départ : Les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue, **au minimum 10 minutes avant leur heure de départ.** Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être disqualifié de l'épreuve.

6.5P Parc concurrents :

Les parcs concurrents seront situés :

Pour les voitures de la série A : sur la D22 (**uniquement à partir du dimanche matin**) (voir plan des parcs et consignes).

Pour les voitures de la série B : de chaque côté de la D22C après l'arrivée (voir plan des parcs).

6.6P Parc fermé final :

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés sera dans les espaces prévus à cet effet dans les parcs d'assistance respectif (voir plan des parcs).

6.7P Tableau d'affichage officiel :

Le tableau d'affichage sera placé pendant toute la manifestation à côté du camion des temps au niveau des parcs d'assistance. Tous les documents portés à la connaissance des conducteurs sur le tableau d'affichage leur seront opposables.

6.8P Permanence :

Pendant la manifestation une permanence se tiendra à Cazan au 06.22.00.38.15

Centre de secours : Hôpital de Salon de Provence, Téléphone : 04 90 44 91 44

Art. 7P - DEROULEMENT DE LA COMPÉTITION

7.3P Course

La course se déroulera en 3 montées

- Procédure de départ classique, les temps seront pris au centième de seconde.
- Chaque voiture partira dans sa classe et dans l'ordre des groupes suivants :
F2000, N/FN, A/FA, GT Sport, FC, GTTS, CNF/CN/CM, D/E et E2SC

Les VHC s'élanceront par catégorie (Voiture de Sport, Voiture de Production) à la suite des voitures modernes.

- Modalités de retour au départ : par série en convoi, en sens inverse de la course.

Tout conducteur absent dans le convoi de sa série se verra refuser le départ de la montée.

- Parc départ et Parc arrivée : dans les parcs d'assistance respectif voitures ouvertes et fermées.

7.4P Echauffement des pneumatiques

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

Art. 8P – PENALITES

Voir Réglementation standard des Courses de Côte 2026.

Art. 9P - CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur le temps de la meilleure montée de course.

Les classements officiels provisoires seront établis de la manière suivante :

↳ Modernes

- ✓ Un classement général pour les voitures de Sport (série A),
- ✓ Un classement général pour les voitures de Production (série B),
- ✓ Un classement pour chacun des groupes énumérés à l'article 4 du règlement particulier de la compétition (séries A et B confondues),
- ✓ Un classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4 du règlement standard (séries A et B confondues).
- ✓ Un classement féminin tiré du classement général cumulé des Séries A et B.

↳ VHC

- ✓ Un classement général VHC Voiture de Sport (série A)
- ✓ Un classement général VHC Voiture de Production (série B)

Art. 10P - PRIX

Prix : Aucun prix en numéraire ne sera distribué pour la sauvegarde de la course de côte.

Coupes

Classement Général Série A et Série B		1 coupe
Classement pour chacune des classes	De 1 à 4 partants	1 coupe
	De 5 à 8 partants	2 coupes
	+ de 8 partants	3 coupes

10.4P Remise des prix

Elle aura lieu au centre socio-culturel à Cazan le dimanche 13 septembre 2026 à 19h00.